

REGION OCCITANIE A ENERGIE POSITIVE

Dispositif « désamiantage si solarisation »
Dispositifs d'aides à la chaleur renouvelable
Animation chaleur renouvelable





RÉGION OCCITANIE À ENERGIE POSITIVE

Dispositif « désamiantage si solarisation »

- Valoriser des surfaces existantes pour le déploiement du solaire et prioriser les installations en toiture ou en ombrière : Zéro artificialisation nette (SRADDET 2040) + REPOS + conflits d'usage sur le foncier
- Arrêté tarifaire S21 : Plus possible d'aider le photovoltaïque
- Il existe différents modèles de développement viables sans autre aide que le tarif de rachat, sauf en présence de toiture amiantée.



Aide aux propriétaires des bâtiments existants souhaitant désamianter leur toits à la condition qu'ils « solarisent » leur toiture ensuite

<https://www.laregion.fr/Dispositif-d-aides-pour-le-desamiantage-des-toitures-en-cas-de-solarisation-en>



RÉGION OCCITANIE À ENERGIE POSITIVE

Dispositif « désamiantage si solarisation »

- **Bénéficiaire éligibles** : Toute personne morale disposant d'un numéro de SIRET et d'un RIB à leur nom, sauf l'Etat et les Départements. Les particuliers sont inéligibles. Si pas encore de numéro de SIRET, le créer.
- **Critères d'éligibilité**
 - ✓ Les projets PV en autoconsommation et en revente totale sont éligibles
 - ✓ Engagement à désamianter avec une entreprise certifiée
 - ✓ Ratio minimum de surface d'installation solaire par rapport à la surface désamiantée de 40%
 - ✓ Pas de tiers financement
- **Dépenses éligibles** : Dépose amiante, évacuation, traitement, renforcement charpente si nécessaire. L'installation PV et la recouverture ne sont pas éligibles.
- **Aide maximum de 25%**, plafonnée à 25 € par m² de toiture désamiantée. De 5 à 80 k€ d'aide par dossier.





REGION OCCITANIE A ENERGIE POSITIVE

Dispositifs d'aides à la chaleur renouvelable

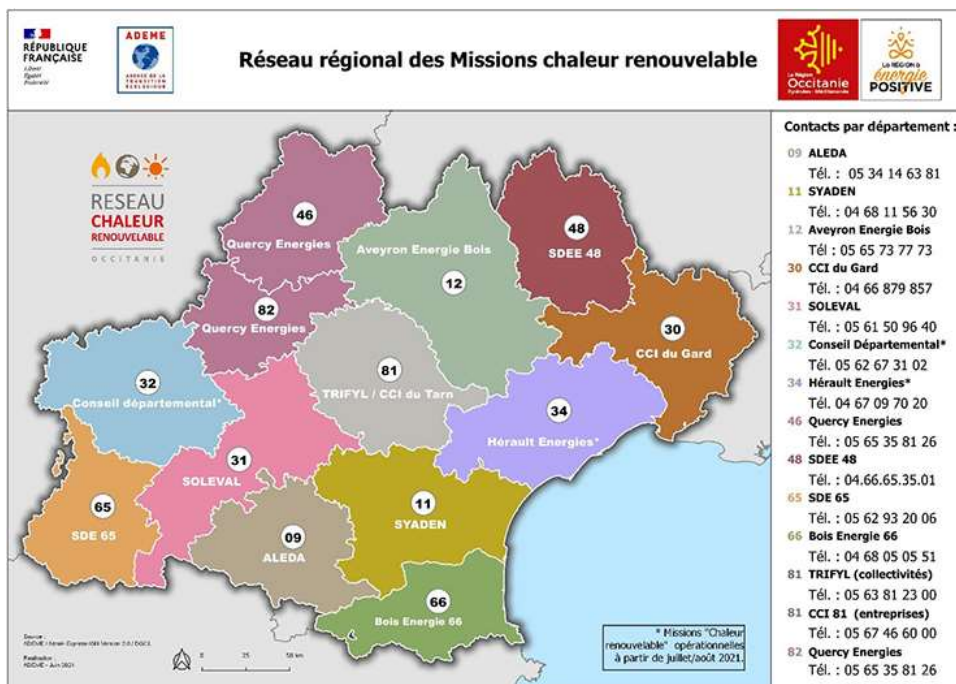
- **Bénéficiaire éligibles** : Toute personne morale disposant d'un numéro de SIRET et d'un RIB à leur nom, sauf l'Etat et les Départements. Les particuliers sont inéligibles.
- **Domaines concernés** : Etude de faisabilité, Bois Energie (plaquettes et granulés), Solaire Thermique, Géothermie, Réseau de chaleur ...
<https://www.laregion.fr/Aide-regionale-aux-etudes-de-faisabilite-de-projets-d-efficacite-energetique-ou-d>
<https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-chaufferies-biomasse-et>
<https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-installations-geothermiques>
<https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-installations-solaires>
- **Dépenses éligibles** : équipements de production, hydraulique primaire, comptage énergétique et maîtrise d'œuvre. Ne sont pas éligibles les émetteurs et l'hydraulique secondaire
- **Aide Région** : jusqu'à 50 % de l'assiette éligible





REGION OCCITANIE A ENERGIE POSITIVE

Animation chaleur renouvelable



En Haute-Garonne, 2 ETP dédiés

- Prospection
- Accompagnement des porteurs de projets
- Réalisation d'analyses d'opportunité (pré-étude)
- Accompagnement à la constitution des demandes de subvention
- Accompagnement à la mise en œuvre des projets

➔ enrchaleur31@soleval.org